

Image not found or type unknown



## Défaut de paiement des trois loyers

Par **laula**, le **08/08/2011** à **13:41**

J'ai reçu la lettre d'un huissier

"Commandement de payer, clause résolutoire en matière commercial" ? Est-il possible de payer a ,l'huissier, les trois mois de location du^ , en trois fois? c'est a dire 1000€tout de suite/3600€ avant la fin du première mois du moment de la représentation du commandement \*suivi de 1000€mois suivant et finir pour le solde un mois plus tard est-ce que la procédure se arrête ou pas? Évidemment en payent les loyer en cours en parallèle